

Conditions générales de vente

Prix

Tous les prix indiqués sont hors taxes. Le taux de TVA applicable (20 % à la date d'impression du catalogue) est le taux en vigueur à la date de la formation.

Le prix comprend le coût pédagogique et les coûts annexes (forfait déjeuner et pauses, salle).

Les prix adhérents sont réservés aux adhérents (dans le cadre d'une adhésion individuelle) de l'IFACI qui sont à jour de leur cotisation à la date d'ouverture de la session.

Facturation

La facture est envoyée à l'adresse de facturation indiquée sur le bulletin d'inscription.

Règlement

En cas de paiement par un organisme différent de celui du client (OPCA), il appartient au client de s'assurer du caractère effectif du règlement.

En cas de retard de paiement, les pénalités de retard seront calculées à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé ou comptant.

Attention : Merci de faire figurer sur votre bordereau de paiement la référence de la facture et de la session.

Annulation d'inscription, défaut de présentation ou participation partielle a une session

La demande d'annulation ou de report adressée au plus tard 15 jours avant la date de début de la session n'occasionne pas de frais. Passé ce délai ou dans le cas de non présentation sans information préalable du client, l'Institut facturera des frais de gestion de 80 € HT plus un forfait de 100 € HT par journée pour l'ensemble de la session.

Toute session commencée est due dans sa totalité.

Courrier et réclamation

Tout courrier relatif à la facturation doit porter mention en référence du numéro de facture ou d'avoir correspondant.

Toute réclamation relative à la facture doit être formulée par écrit et adressée à l'IFACI à l'attention du service Formation dans un délai de 15 jours maximum à compter de la réception de la facture.

Litiges

En cas de litige, le Tribunal compétent est celui du lieu du siège social de l'Institut.

Adhésion à l'IFACI

À l'issue de la Formation, le Stagiaire devient automatiquement et gratuitement Adhérent à l'IFACI sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- Le Client ou le Stagiaire n'a pas bénéficié d'un tarif négocié pour la Formation suivie ;
- il s'agisse d'une première adhésion à l'IFACI ;
- Le Stagiaire a assisté à l'intégralité de la Formation ;
- Le Stagiaire n'est pas déjà affilié à un autre organisme de l'Institute of Internal Auditors (IIA) ; et
- Le Client et le Stagiaire résident en France.

Le cas échéant, cette adhésion est valable un an à compter du jour ouvré suivant la fin de la Formation suivie par le Stagiaire.

Nos conditions générales de vente complètes sont consultables sur notre site internet <https://www.ifaci.com/wp-content/uploads/CGV-2019.pdf>